



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5164

Lyon 6e - Avenant à la convention de gestion du terrain d'une partie de la parcelle cadastrée
AY87 rue Thiers (secteur Bellecombe) entre la Ville de Lyon et la SAHLMAS - EI 06 011

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 NOVEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. DURAND (pouvoir à Mme REYNAUD), Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAMELIN (pouvoir à Mme BOUZERDA), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/5164 - LYON 6E - AVENANT A LA CONVENTION DE GESTION
DU TERRAIN D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE
CADASTREE AY87 RUE THIERS (SECTEUR
BELLECOMBE) ENTRE LA VILLE DE LYON ET LA
SAHLMAS - EI 06 011 (DIRECTION CENTRALE DE
L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 octobre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La société anonyme d'habitation à loyer modéré pour l'action sociale (SAHLMAS) est propriétaire d'un tènement immobilier dénommé « Résidence pour Personnes Agées-EHPA Thiers », situé 171, avenue Thiers à Lyon 6^{ème}, sur une parcelle cadastrée AY 3, faisant partie d'un ilot entre les rues de la Viabert, Bellecombe, Germain et l'avenue Thiers, dans le secteur Bellecombe.

A l'intérieur de cet ilot, la Ville de Lyon est propriétaire du gymnase Bellecombe, situé sur la parcelle AY 2, et du groupe scolaire Antoine Rémond, situé sur les parcelles AY 4, 5 et 6. La parcelle centrale AY 87 correspond aux tronçons déclassés des voies Antoine Rémond et de la rue des Droits de l'Homme, acquis auprès de la Communauté urbaine de Lyon le 26 juillet 2004. Un jardin partagé à vocation pédagogique a été réalisé sur cette dernière parcelle et a fait l'objet d'une délibération au Conseil municipal n° 2017/2834 du 27 mars 2017 autorisant l'occupation partielle du terrain à l'association MIETE.

Une convention de gestion de la parcelle AY 87 entre la Ville de Lyon et la SAHLMAS a été approuvée par cette même délibération n° 2017/2834 du Conseil municipal en date du 27 mars 2017 afin de clarifier la circulation et la gestion de cet espace commun. Cette convention a été signée le 19 avril 2017.

Au cours du mois de juillet 2019, il a été constaté que la SAHLMAS avait effectué des travaux suite à un incident sur son portail donnant accès à son parking privatif.

Ces travaux ont consisté en l'installation d'une barre en acier galvanisé en bas du portail afin de le protéger. Cette intervention sur le domaine public de la Ville de Lyon nécessite en conséquence la signature d'un avenant à la convention de gestion du 19 avril 2017 pour fixer les modalités de gestion et d'entretien de ce nouvel équipement entièrement à la charge de la SAHLMAS et sous sa responsabilité.

Vu délibération du Conseil municipal n° 2017/2834 du 27 mars 2017 ;

Vu la convention ;

Vu ledit avenant ;

Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

- 1- L'avenant n° 1 à la convention de gestion du terrain d'une partie de la parcelle AY87 sise avenue Thiers-69006 Lyon, entre la Ville de Lyon et la SAHLMAS, est approuvé.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et tout acte y afférent.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY